

Le système de santé Français et ses acteurs

Dr Jamal ATFEH

Licence 1 Sciences pour la Santé 2023 / 2024

UE Connaissance du secteur sanitaire, social et médico-social

Octobre 2023



Systeme de soins

Systeme de soins : sous-systeme de l'economie globale d'un pays destine a mettre en oeuvre une politique de sante repondant aux besoins de la population.

Système de soins

Système de soins : sous-système de l'économie globale d'un pays destiné à mettre en œuvre une politique de santé répondant aux besoins de la population.

Objectifs

Améliorer la santé des individus

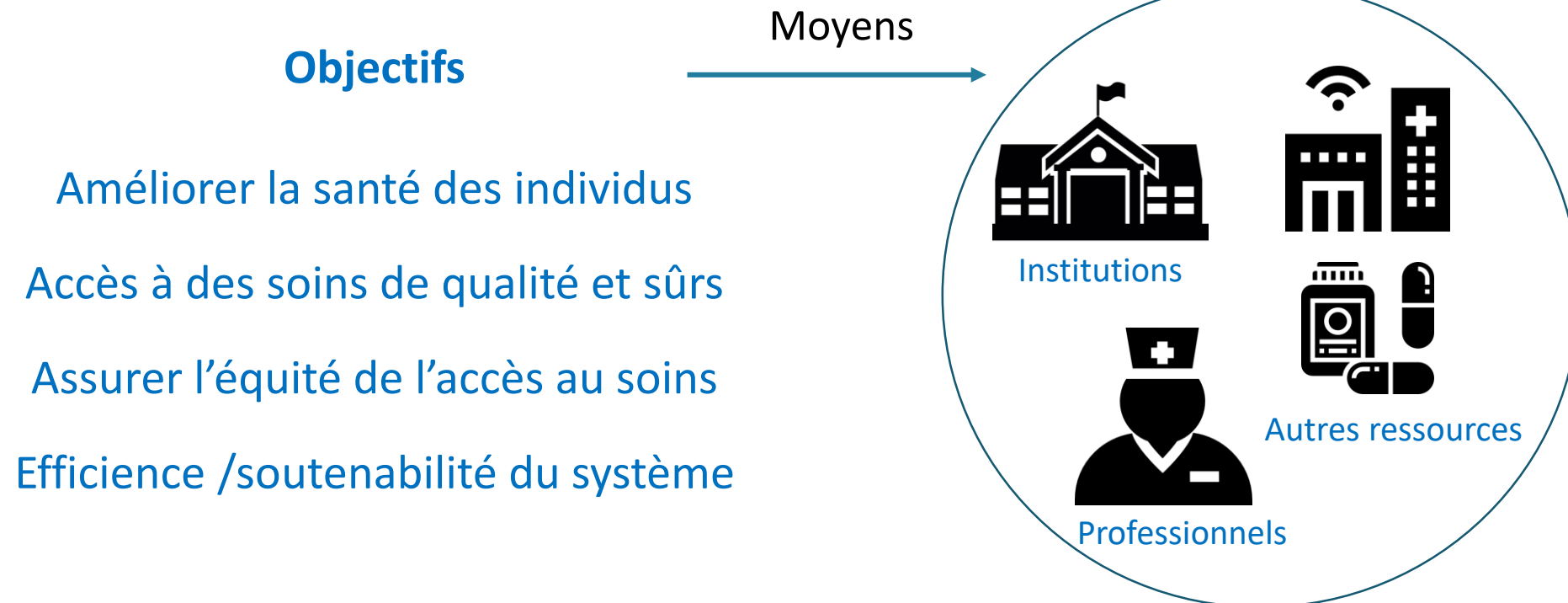
Accès à des soins de qualité et sûrs

Assurer l'équité de l'accès au soins

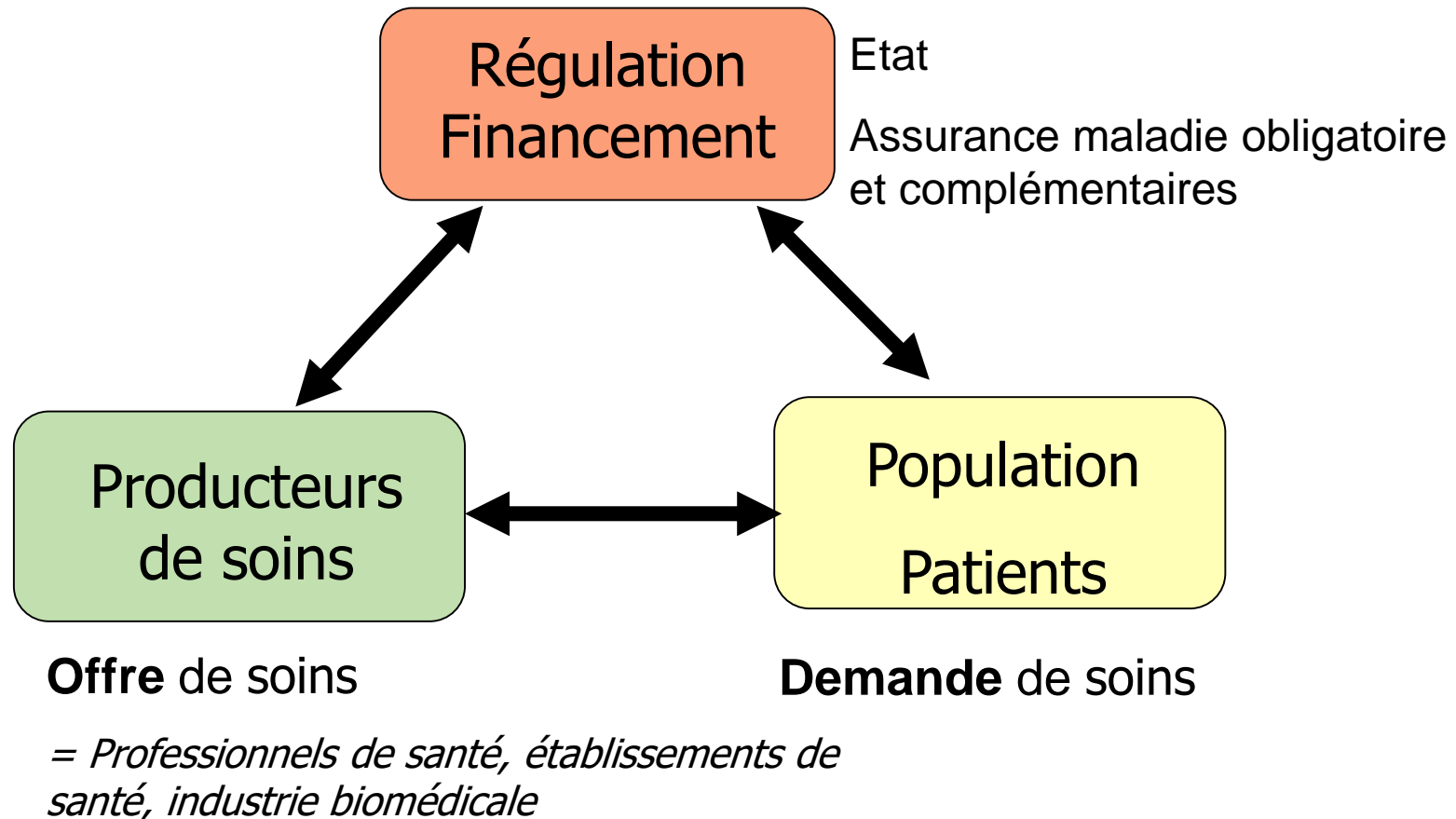
Efficiences /soutenabilité du système

Système de soins

Système de soins : sous-système de l'économie globale d'un pays destiné à mettre en œuvre une politique de santé répondant aux besoins de la population.



Acteurs du système de soins



Relations entre les 3 acteurs

Flux physiques

→ Accès ou non au praticien libéral / à l'hôpital

Flux d'information

→ Meilleure adéquation entre offre et demande, Evaluation des besoins

→ Niveau des activités et coût des soins

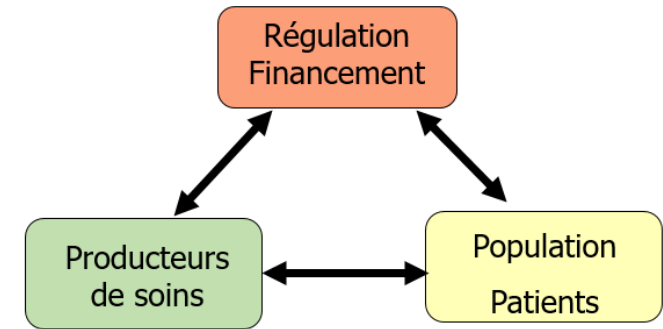
Flux monétaires

→ Source de financement : obligatoire (impôts, cotisations sociales) ou volontaire (primes)

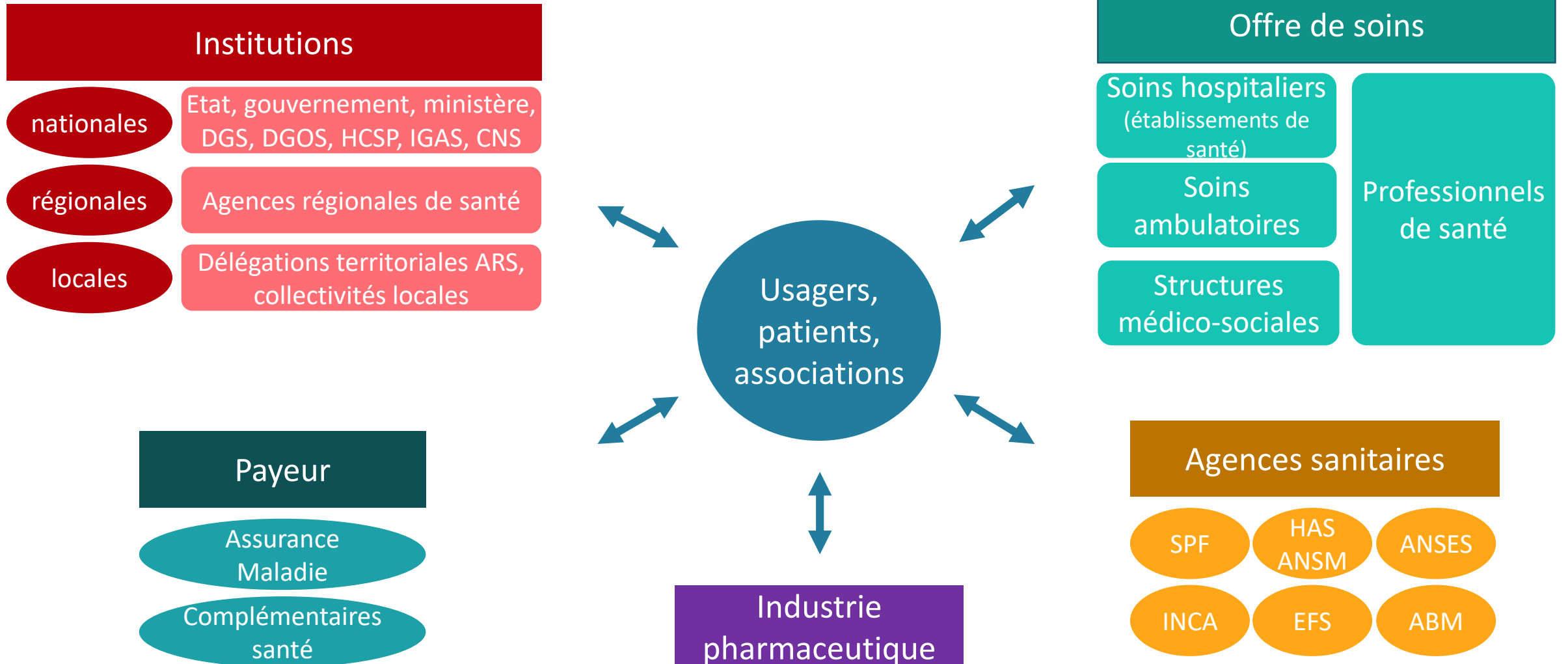
→ Participation des patients : avance des frais, tiers-payant partiel ou intégral.

→ Financement des établissements : paiement à la journée, dotation globale, paiement à l'activité, contractualisation

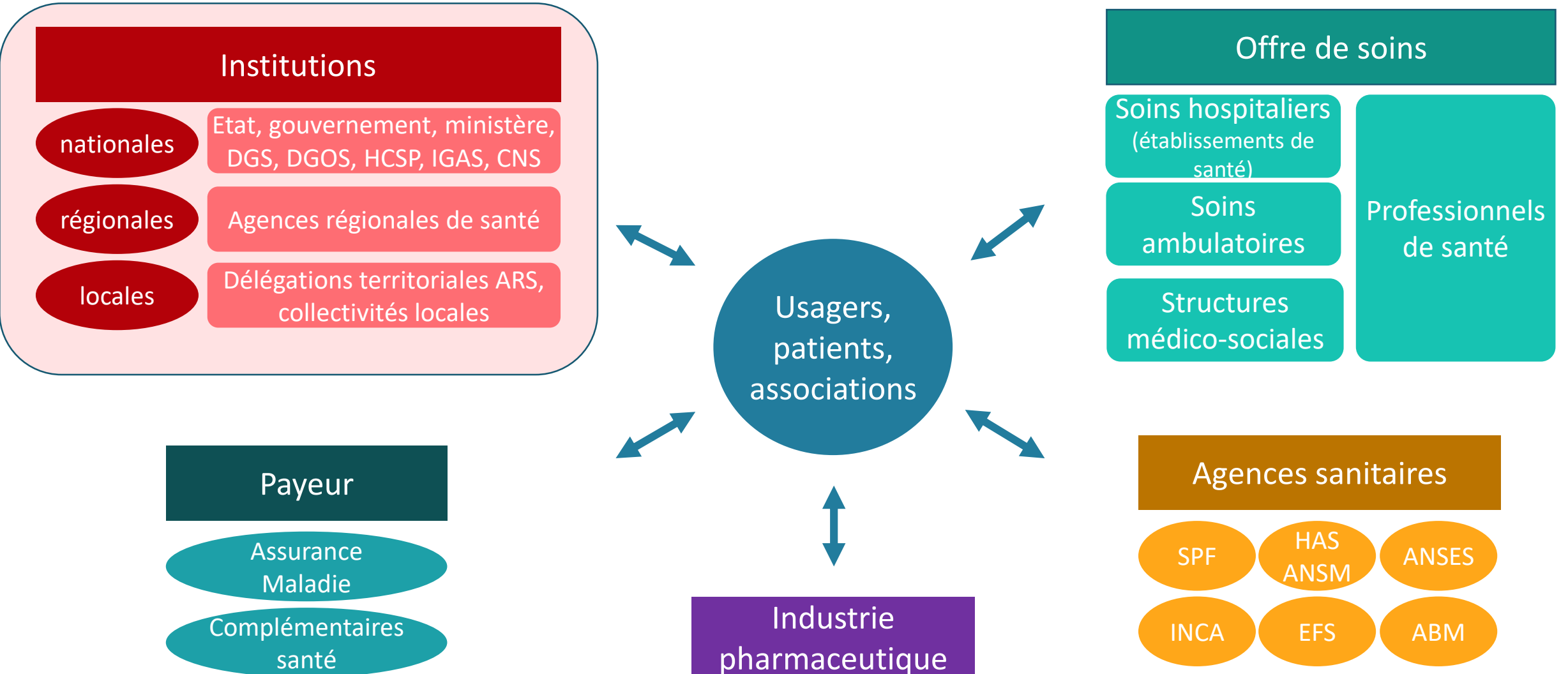
→ Rémunération des professionnels : paiement à l'acte, par pathologie, par salaire



Le Système de Santé Français et ses acteurs



Le Système de Santé Français et ses acteurs



Régulateurs du système de soins

■ L'État

- définit la politique de santé
- Pouvoirs de tutelle et de contrôle
- Planification sanitaire et sociale
- Fonction législative et normative

■ Les services centraux du ministère de la santé

- Direction générale de la santé (DGS)
- Direction générale de l'offre de soins (DGOS)

■ Dans les régions : Agences Régionales de Santé (ARS)

Rôles de l'Etat en Santé

Politique de Santé Publique

→ = priorités

→ Élaboration de Plans (plan cancer, plan maladies rares, ...)

Réglementation conditions exercices des professionnels

Régulation offre de soins

→ Effectif des professionnels

→ Activité et nombre établissements

→ Budget (LFSS et ONDAM)

Tutelle de la protection sociale

Programme de formation des professionnels

→ Ministère Enseignement Supérieur et Recherche

Ministère de la Santé

Positionnement : Action au plan national

Mise en œuvre de la politique du Gouvernement

Missions :

- Pilotage et mise en œuvre des politiques de santé publique, de veille et de sécurité sanitaire
- Supervision des établissements de soins et formation des professionnels de santé
- Soutien financier et répartition budgétaire entre les différents secteurs (hôpitaux, soins ambulatoires, santé mentale, secteur sanitaire et social)

Rôle législatif : propositions de lois soumises ensuite au parlement



Direction générale de la santé (DGS)

Prépare la **Politique de Santé Publique** et contribuer à sa mise en œuvre et à améliorer l'état de santé de la population

- observer l'état de santé de la population (morbidité et mortalité)
- adapter le système de soins en fonction des évolutions des besoins de santé
- fixer les **objectifs** et les **priorités de santé publique**
- élaborer et mettre en œuvre et évaluer des actions de santé publique

Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS)

Garante de l'**efficience** et la **qualité** de l'offre de soins dans le respect de l'ONDAM

- Organiser l'offre de soins afin de favoriser l'accès aux soins des usagers
- Elaborer la réglementation relative aux modes d'exercice des professions de santé
- Redistribution du budget entre les régions

Rôle : Pilotage régional de la politique de santé et du système

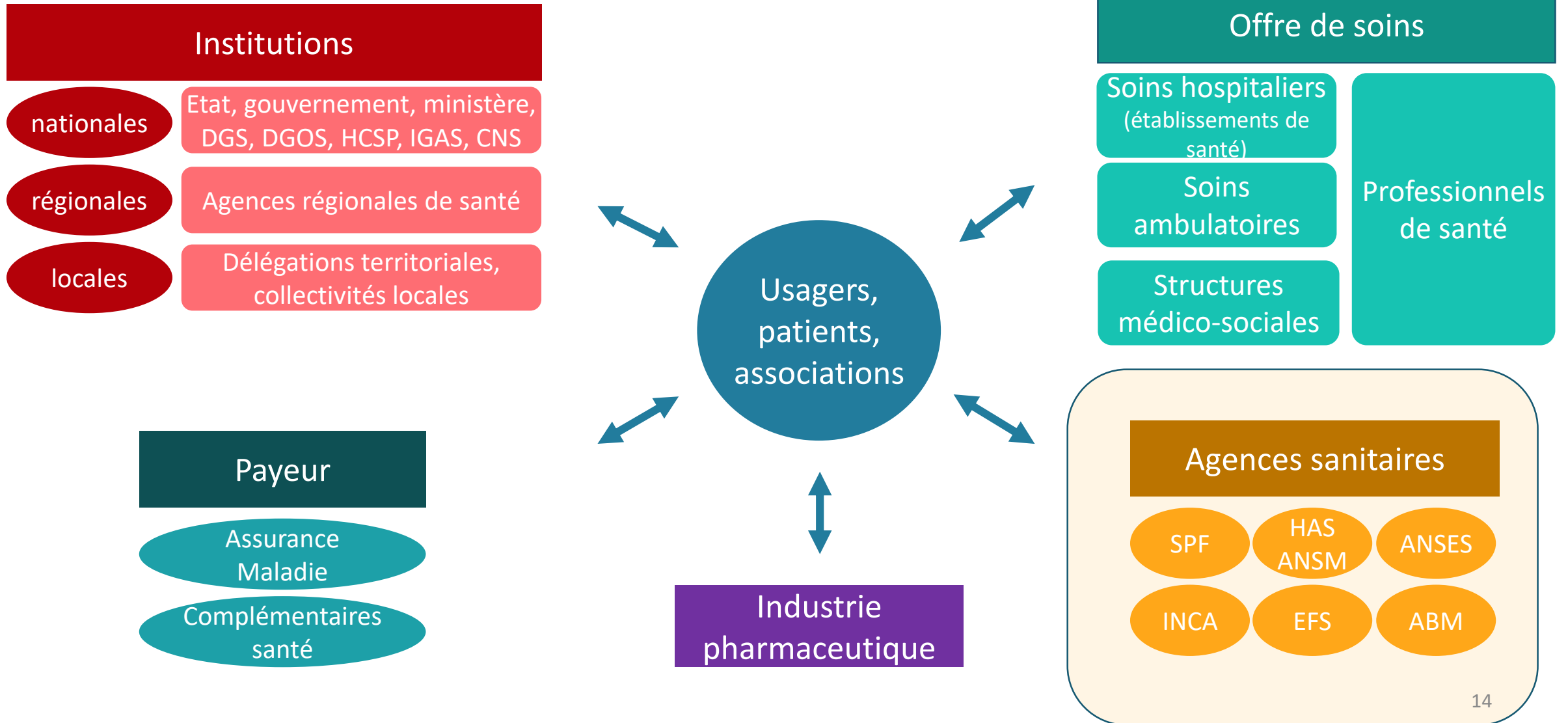
- Veille et sécurité sanitaire
- Prévention et promotion de la santé.
- Régulation de l'offre de santé en région (secteurs ambulatoire, médico-social et hospitalier)
 - Régulation territoriale
 - Régulation économique

Création : 2009 (Loi Hôpital Patient Santé Territoire)

Fonction : « Elle définissent et mettent en œuvre la politique de santé en région, au plus près des besoins de la population »

Objectifs : Améliorer la santé, la qualité des soins et accroître la satisfaction des usagers

Le Système de Santé Français et ses acteurs





Missions :

- Elaboration, suivi annuel et évaluation pluriannuelle de la Stratégie nationale de santé
- Fournir aux pouvoirs publics, l'expertise nécessaire à la gestion des risques sanitaires
- Fournir aux pouvoirs publics des conseils sur les questions de santé publique
- Contribuer à l'élaboration d'une politique de santé de l'enfant globale et concertée.

Création : Loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique et mis en place en 2007. Renforcement des missions du HCSP en 2016



Le HCSP est organisé en cinq commissions spécialisées :

1. Maladies infectieuses et maladies émergentes (CSMime),
2. Déterminants de santé et maladies non-transmissibles (CSDSMNT),
3. Risques liés à l'environnement (CSRE),
4. Système de santé et sécurité des patients (CS3SP),
5. Santé des enfants et des jeunes / approche populationnelle (CSSejap)



Organisme consultatif placé auprès du ministre chargé de la Santé et qui a pour objet de permettre la concertation sur les problèmes de santé ». (article L. 1411-3 du Code de la santé publique)

Missions :

Relayer les demandes et les besoins de la population en terme d'état de santé et d'accès au système de santé

Evaluer le respect des droits des usagers du système de santé

Contribuer à l'organisation du débat public sur les questions de santé ou d'éthique médicale

Élabore d'un **rapport annuel** sur le respect des droits des usagers du système de santé

Président de la CNS

Collège 1

Représentants
des territoires et
des conférences
régionales de la
santé et de
l'autonomie
(CRSA)

22 membres

Collège 2

Représentants des
associations d'usagers
du système de santé,
de personnes
concernées des
secteurs médico-social
et social, des proches
aidants et des
associations de
protection de
l'environnement

17 membres

Collège 3

partenaires
sociaux et des
acteurs de la
protection
sociale

17 membres

Collège 4

acteurs de la
prévention, de
l'observation en
santé, de la
recherche et du
numérique en
santé

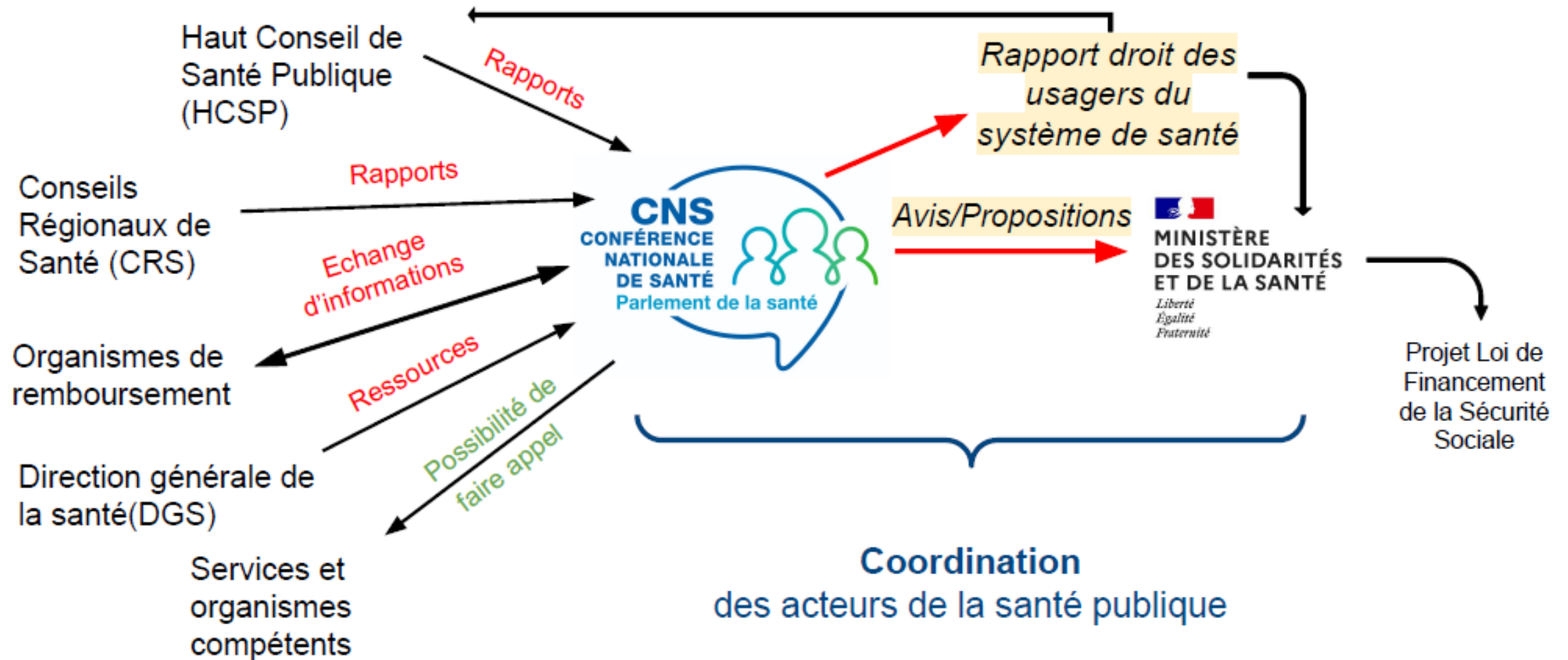
16 membres

Collège 5

offreurs des
services de
santé et des
industries des
produits de santé

24 membres

Conférence Nationale de Santé



Positionnement National:

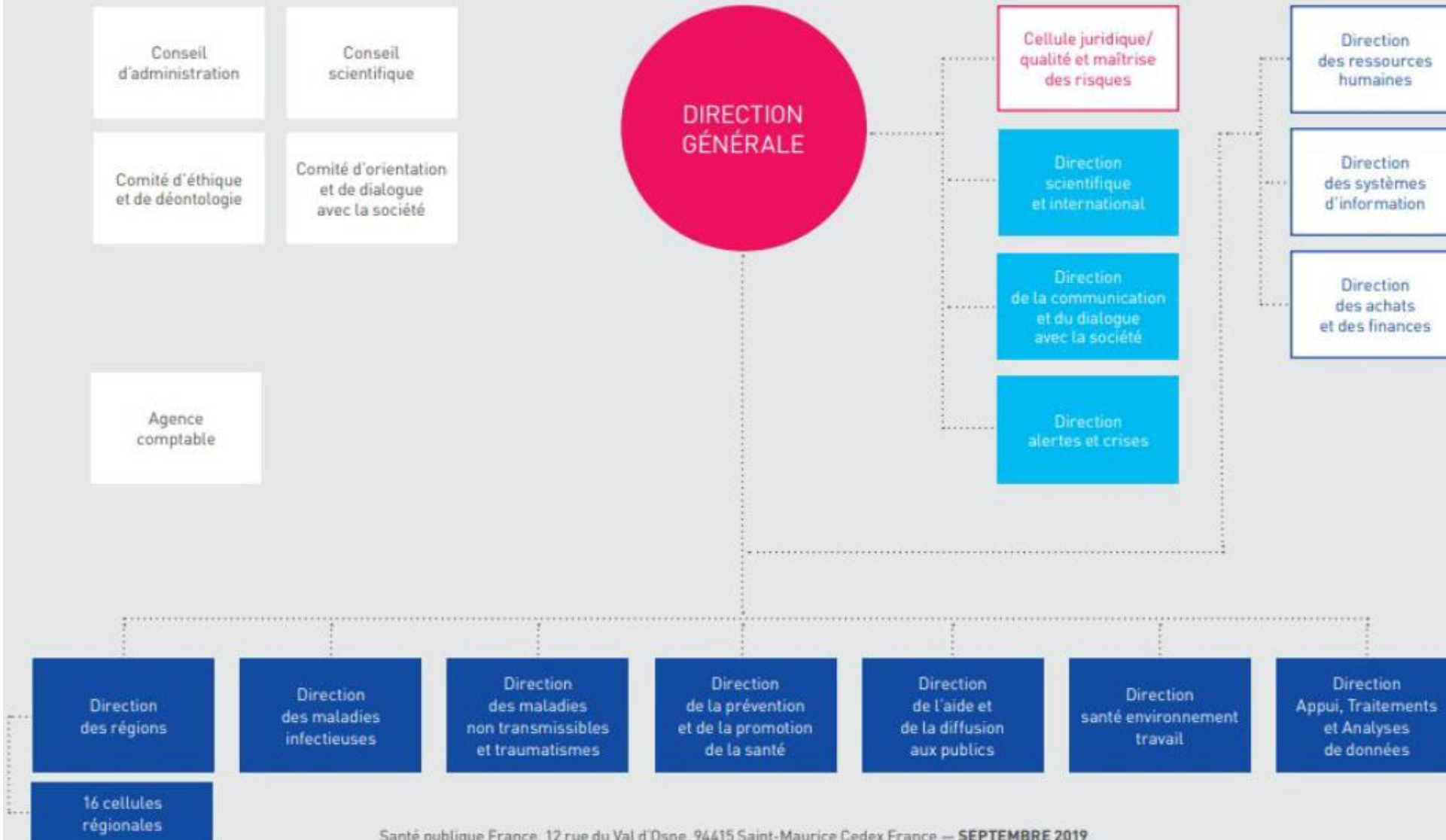
→ Agence d'expertise scientifique: améliorer et protéger la santé des populations

- **Observation épidémiologique** et surveillance état de santé des populations
- **Veille sur les risques sanitaires, préparation au menaces, lancement de l'alerte sanitaire**
- Développement de la **prévention, promotion** et de **l'éducation pour la santé**

Des relais en région: structures d'alerte et de surveillance régionale

Création en **2016 (Loi de la modernisation du système de santé)**

ORGANIGRAMME GÉNÉRAL



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INFORMATION CORONAVIRUS

**PROTÉGEONS-NOUS
LES UNS LES AUTRES**

-  **Aérer les pièces le plus souvent possible**
-  **Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres**
-  **Limiter au maximum ses contacts sociaux**
-  **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
-  **Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique**
-  **Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades**
-  **Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)**

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

GW-30/19/02/2015 - 21 mai 2021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

ATTENTION CANICULE

Buvez de l'eau

-  **Évitez l'alcool**
-  **Mangez en quantité suffisante**
-  **Fermez les fenêtres et aérez**

Continuez à respecter les gestes barrières

-  **Lavez-vous les mains régulièrement**
-  **Portez un masque**

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

NUMEROUS 3939 17 juillet 2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

MOIS SANS TABAC

La meilleure façon d'arrêter de fumer, c'est de s'inscrire à Mois sans tabac.

Pour réussir votre arrêt, un nouveau programme d'accompagnement.
Inscrivez-vous sur tabac-info-service.fr

L'appli, le site, et le 3989

tabac info service
3989 Service gratuit 7j/7 de 8h à 20h

Bienvenue dans une vie sans tabac

Assurance Maladie

Ensemble faisons bloc contre le coronavirus.

NUMEROUS 3939 17 juillet 2020

Missions :

Accès aux produits de santé en France (autorisation de mise sur le marché) et surveillance tout au long de leur cycle de vie

Évaluer les bénéfices et les risques liés à l'utilisation des produits de santé

Autorisations de mise sur le marché

Encadrement des essais cliniques

Coordonner les système de vigilance des produits de santé

Contrôler les bonnes pratiques de fabrication des produits de santé

Création : Loi du 29 décembre 2011

Missions :

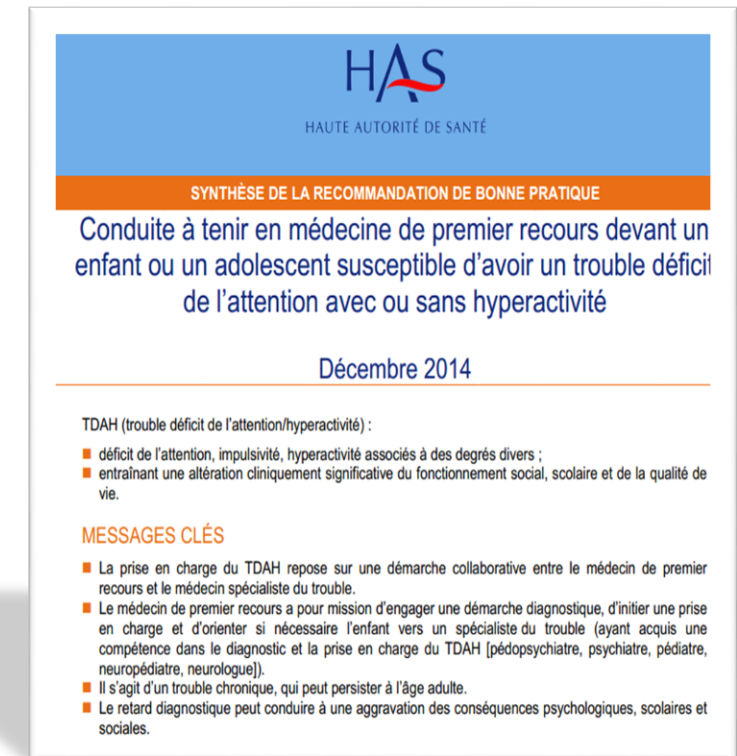
Contribuer à l'amélioration de la qualité en santé et l'efficacité des soins

Evaluer médicale et économique des actes, prestations et produits de santé

Mettre en œuvre la certification des établissements de santé

Promouvoir les bonnes pratiques et le bon usage des soins

Création : Loi du 13 août 2004

The image shows the cover of a report from the Haute Autorité de Santé (HAS). The top section is blue with the HAS logo and the text 'HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ'. Below this is an orange horizontal bar with the text 'SYNTHÈSE DE LA RECOMMANDATION DE BONNE PRATIQUE'. The main title of the report is 'Conduite à tenir en médecine de premier recours devant un enfant ou un adolescent susceptible d'avoir un trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité'. The date 'Décembre 2014' is printed below the title. The bottom section contains a definition of TDAH and a list of key messages.

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

SYNTHÈSE DE LA RECOMMANDATION DE BONNE PRATIQUE

Conduite à tenir en médecine de premier recours devant un enfant ou un adolescent susceptible d'avoir un trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité

Décembre 2014

TDAH (trouble déficit de l'attention/hyperactivité) :

- déficit de l'attention, impulsivité, hyperactivité associés à des degrés divers ;
- entraînant une altération cliniquement significative du fonctionnement social, scolaire et de la qualité de vie.

MESSAGES CLÉS

- La prise en charge du TDAH repose sur une démarche collaborative entre le médecin de premier recours et le médecin spécialiste du trouble.
- Le médecin de premier recours a pour mission d'engager une démarche diagnostique, d'initier une prise en charge et d'orienter si nécessaire l'enfant vers un spécialiste du trouble (ayant acquis une compétence dans le diagnostic et la prise en charge du TDAH [pédopsychiatre, psychiatre, pédiatre, neuropédiatre, neurologue]).
- Il s'agit d'un trouble chronique, qui peut persister à l'âge adulte.
- Le retard diagnostique peut conduire à une aggravation des conséquences psychologiques, scolaires et sociales.

Composition : 8 commissions

Commission certification
des établissements de
santé

Commission
d'évaluation
économique et de santé
publique

Commission national
d'évaluation des
dispositifs médicaux et
des technologies de
santé

Commission en charge
du social et du médico-
social

Commission de la
transparence

Commission technique
des vaccinations

Commission impact des
recommandations

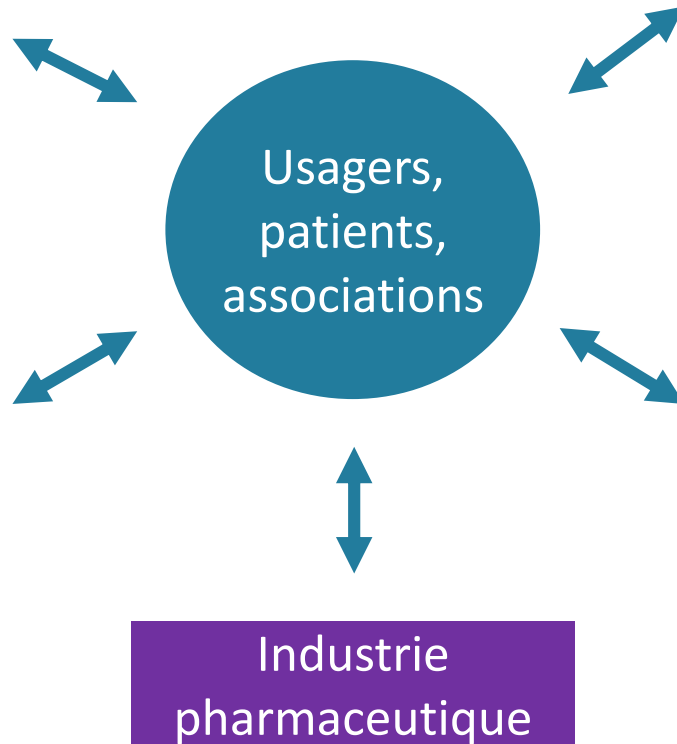
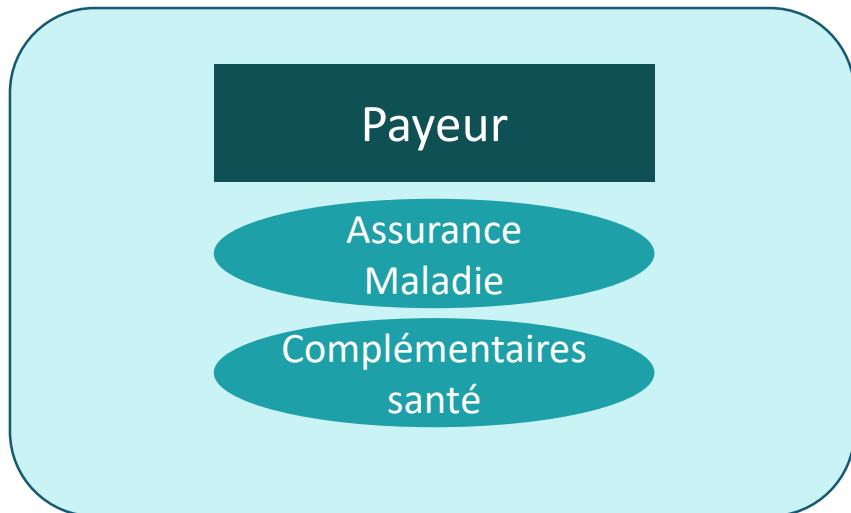
Commission
recommandations,
pertinence, parcours et
indicateurs

Un exemple de coopération



Le Système de Santé Français et ses acteurs

Institutions



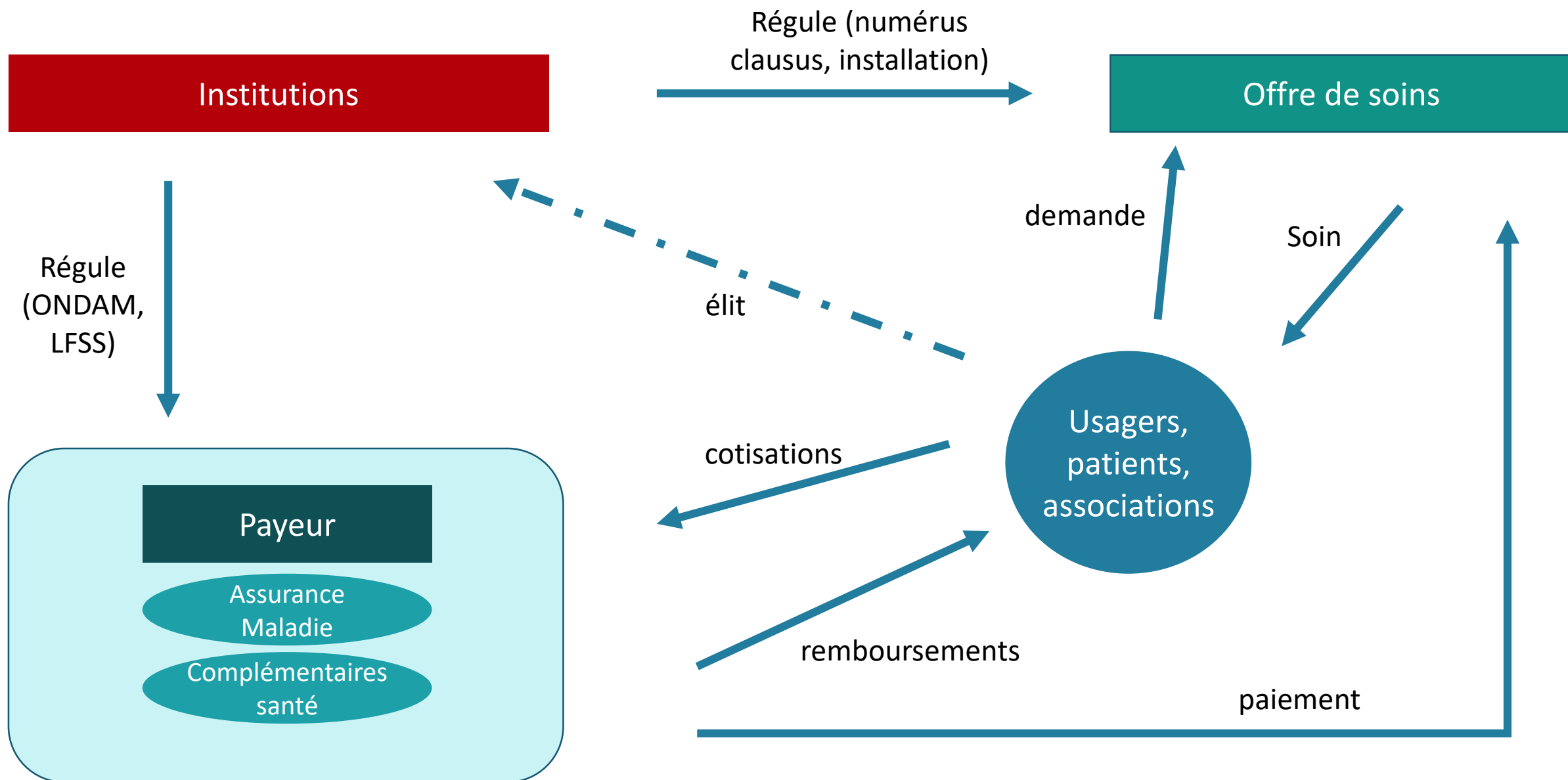
Offre de soins



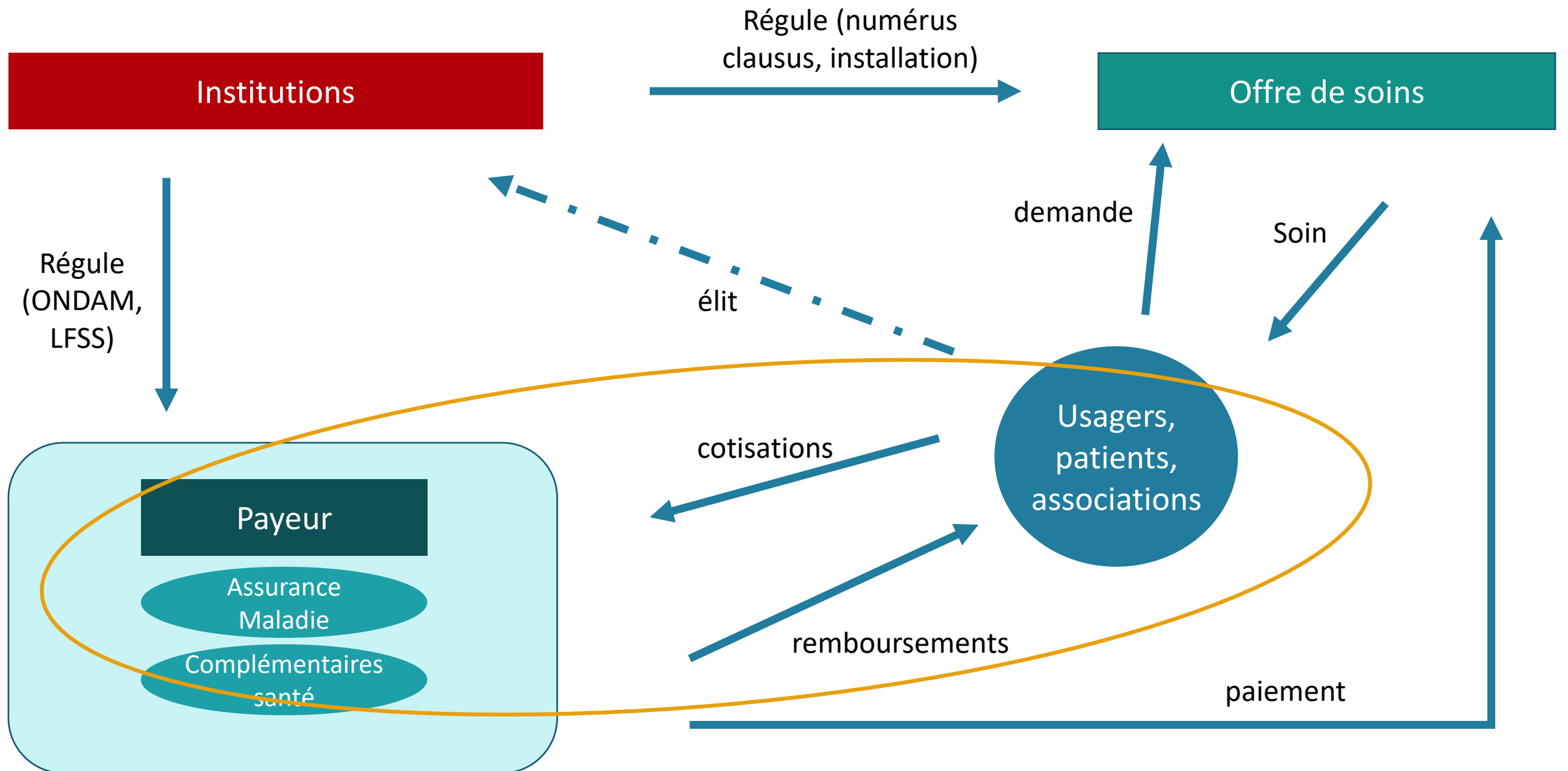
Agences sanitaires



Relations entre les acteurs



Relations entre les acteurs



Risques et protection sociale

Protection sociale: ensemble de **mécanismes de protection** accordés par une société pour protéger ses membres des **risques sociaux** de l'existence et de leurs conséquences financières.

Risque social : Événement/situation qui peut compromettre la sécurité financière d'un individu en générant :

- Une \searrow des ressources
- Et/ou une \nearrow des dépenses

Risques et protection sociale

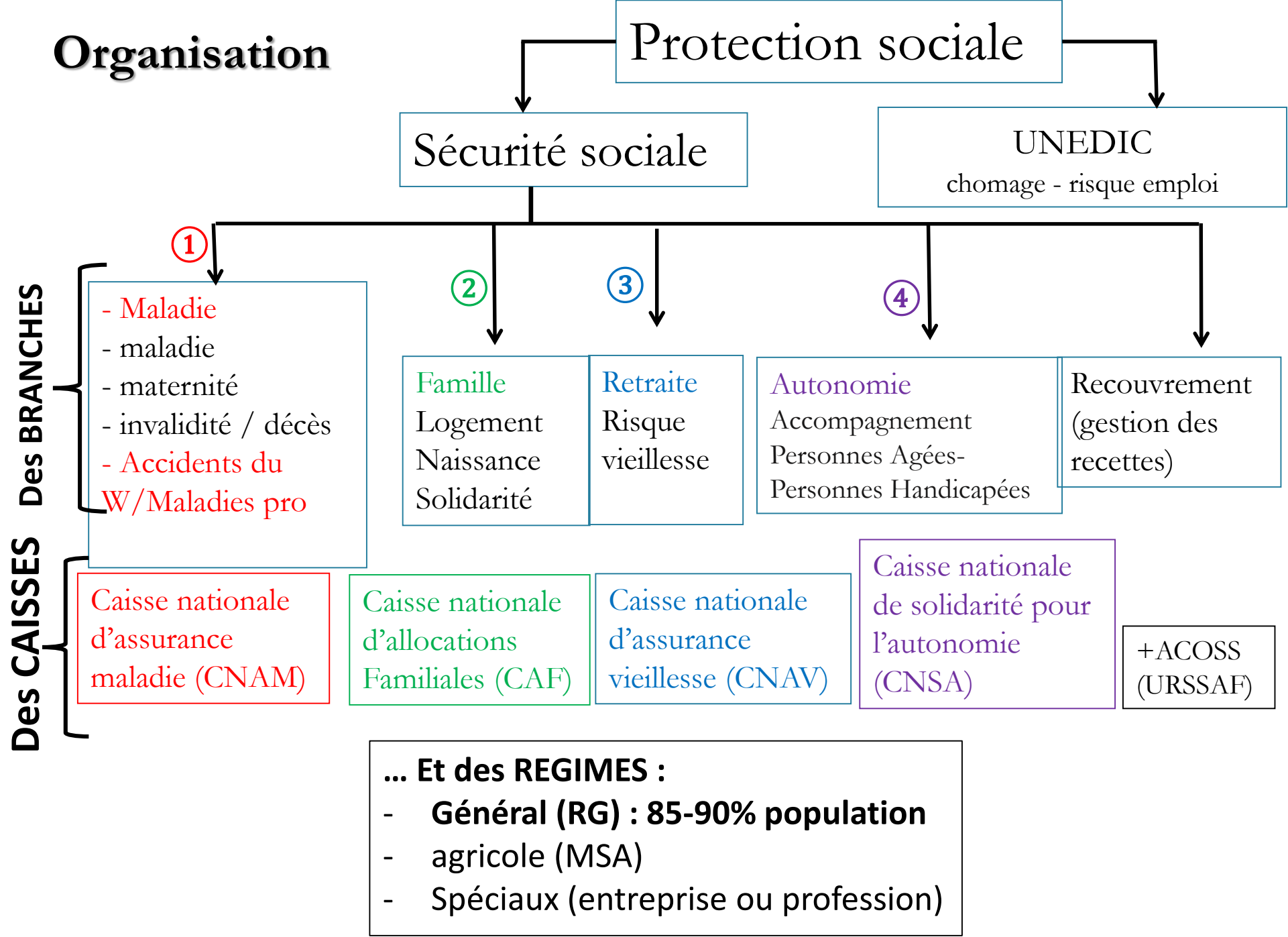
Protection sociale: ensemble de **mécanismes de protection** accordés par une société pour protéger ses membres des **risques sociaux** de l'existence et de leurs conséquences financières.

Risque social : Événement/situation qui peut compromettre la sécurité financière d'un individu en générant :

- Une \searrow des ressources
- Et/ou une \nearrow des dépenses



Organisation

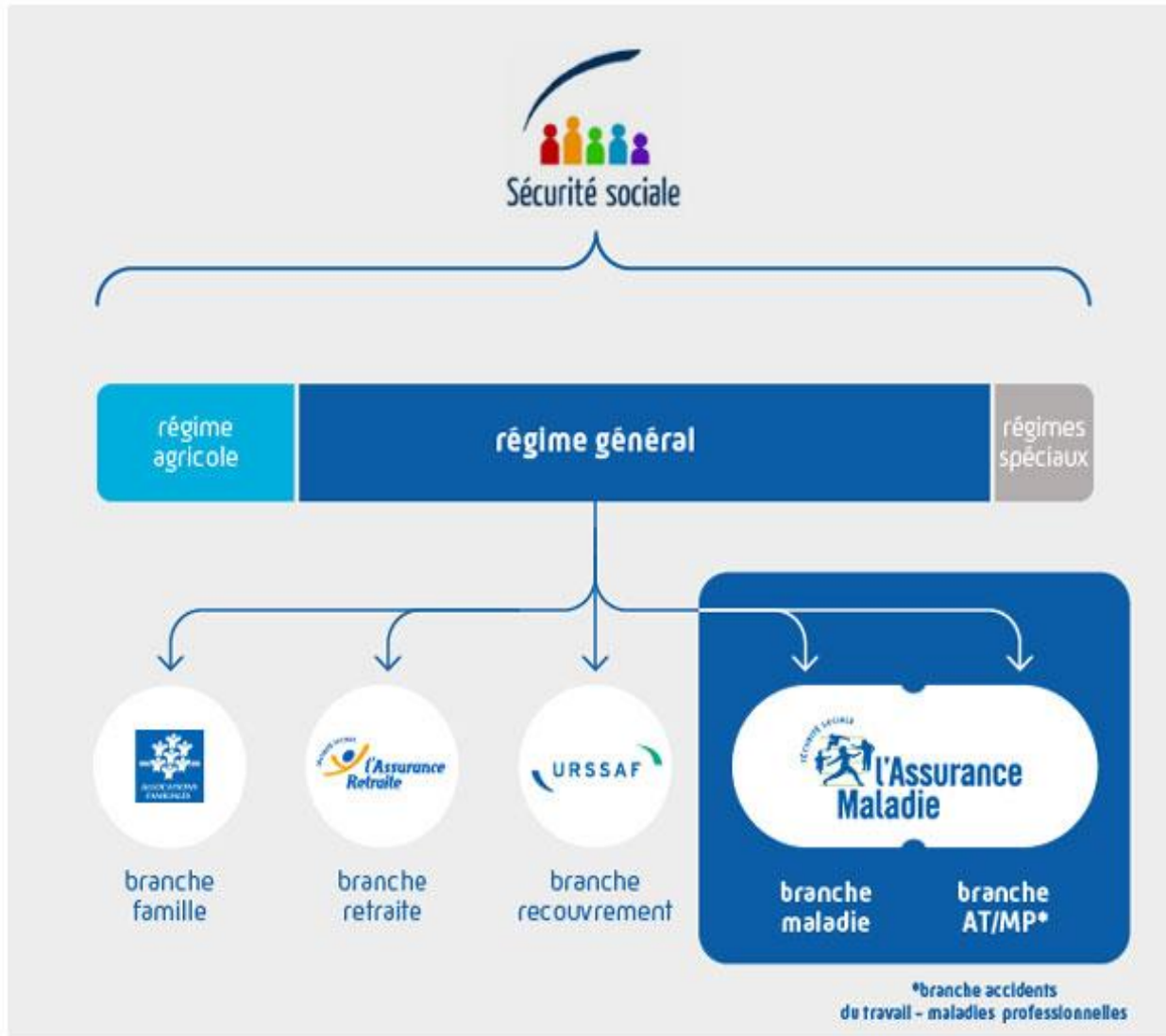


Des BRANCHES
Des CAISSES

... Et des REGIMES :

- Général (RG) : 85-90% population
- agricole (MSA)
- Spéciaux (entreprise ou profession)

Zoom sur l'Assurance Maladie



Objectif : Aider financièrement les individus à faire face aux conséquences financières des risques maladie, maternité, invalidité, décès

Financement collectif

++ Cotisations sociales salariales et patronales
Impôt (Contribution Sociale Généralisée)

Qui y a droit ?

Protection Universelle Maladie = PUMa

- **Droit à prise en charge des frais de santé à toute personne ≥ 16 ans**
- Condition: travail OU résidence en France stable (>3 mois) et régulière

Pas d'accès à l'assurance maladie obligatoire

Résidence instable (< 3 mois) et régulière en France et aucune activité professionnelle → sauf soins urgents et mineurs

Nationalité étrangère et résidence irrégulière → Aide Médicale d'Etat

Prestations de l'Assurance Maladie

Risque Maladie

Prestations en espèces : Indemnités Journalières versées à compter du 4^{ème} jour de l'arrêt de travail

Prestations en nature :

- PEC des frais engagés sur la base d'un tarif de remboursement de la sécurité sociale (TBRSS)
 - Part obligatoire
- ± Part complémentaire (= ticket modérateur)
- ± PEC des forfaits/franchises médicales

Risque Maternité

Prestations en espèces : IJ pendant la durée du congé maternité (6 semaines avant accouchement et 10 semaines après)

Prestations en nature :

- PEC 100% des examens prénataux
- PEC 100% à partir du 6^{ème} mois jusqu'au 12^{ème} jour après accouchement des examens médicaux, échographies etc...

Et ce qui n'est pas pris en charge par l'AM ?

Complémentaires santé

Financement

- Cotisation individuelle
- Pour les entreprises, participation de 50% obligatoire pour ses employés

Rôle : Prise en charge d'une partie des frais restant à charge pour le patient.

Prise en charge de certains soins non remboursés.

Différents assureurs :

- Mutuelle
- Compagnie d'assurance
- Institution de prévoyance
- Établissement bancaire

Merci pour votre attention !

En cas de question : jamal.atfeh01@chu-lyon.fr